



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 21 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/03/2020**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Alliances Développement Immobilier (ADI) par compensation de créances, M. Mohamed Alami Nafakh Lazraq a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 14 février 2020, le seuil de participation de 50% dans le capital de ADI et ce, suite à la souscription de 3 000 000 actions ADI.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, M. Mohamed Alami Nafakh Lazraq déclare détenir 11 410 669 actions ADI soit 51,68% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, M. Mohamed Alami Nafakh Lazraq déclare envisager de poursuivre ses achats sur la valeur et de continuer à siéger au Conseil d'administration de la société ADI.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma